

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 NOVEMBRE 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel (arrivée à 19h30), MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, BERNARDIN Ludovic, BRUNET David, JOUBERTON Philippe (arrivé à 19h20), ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. FERREIRA Raquel (procuration à Mme THAUVIN), BUFFARD Frédérique (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à Mme COURTADON), FALKENAU Carole, BOSQUET Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- PERSONNEL
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Plan de relance du SIEG ». Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Information : Le maire donne l'information du Décès du père de Mme Corine Lobjois, ancienne adjointe.

**DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :**

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

Organisme	Objet	Montant
Joel Motoculture	Souffleur	889.90 €
Chomette	Marbre église	672.00 €
Vulcano Batteux	Repas fin d'année	1240,00 €
JCV	Disques plaquette	345.20 €
FLO ELEC	Installation défibrillateurs	1623.60 €
APAVE	Vérif installations gaz	1 047.60 €
APAVE	Vérif installations électricité	2 269.62 €
PARCELIS	Défibrillateurs	11376.00 €
Combrailles Poids Lourds	Camion Renault	359.86 €
SIRB	Contribution exceptionnelle	26 648.00 €
Centre-France	Annonce travaux Mairie	561.60 €
CJ peinture	Travaux gendarmerie	4 151.60 €

### TRAVAUX :

#### Défibrillateurs :

Des défibrillateurs ont été installés sur la commune.

Ils sont au nombre de 4 appareils et sont répartis comme suit :

- Un appareil en extérieur du bâtiment communal de Comps,
- Un second derrière le bâtiment de la poste,
- Un troisième sur la place du foyer rural fixé au bâtiment de l'office de tourisme,
- Un quatrième au stade de rugby vers le portail d'entrée.

Un cinquième appartenant à la Communauté de Communes devrait être installé à la salle de sport rue du collège en extérieur.

#### Voirie 2022 :

Les secteurs retenus pour les travaux de réfection de la voirie en 2022 sont :

- Réfection de la deuxième partie de la rue des Bruyères,
- Réalisation d'un second tronçon de la route de Sagnes au Pont du Bouchet,
- Réalisation du second tronçon sortie du village de Farges en direction route de

Montavert

- Impasse village de Sagnes.

L'estimatif des travaux de voirie pour 2022 devraient s'élever à 64 000.00€ HT. La Communauté de Communes pourrait, comme chaque année, si le budget le permet, attribuer une enveloppe complémentaire à la commune d'un montant de 13 000.00€, ce qui ramènerait à 51 000.00€ le montant à la charge de la Commune.

#### Sécurité traverse de villages et de bourg :

Des problèmes de vitesse ont été signalés par les habitants dans la traverse des villages de la Brousse et Le Boucheix, et sur les axes principaux. Concernant le village de Boucheix, un comptage a été mis en place par le service des routes du Conseil Départemental 63 pour évaluer les vitesses et le nombre de véhicules par jour. Une réunion est programmée avec les riverains la semaine prochaine afin de définir et de traiter les améliorations possibles à mettre en place.

### PROJETS :

#### Projets Mairie :

Le Maire informe le Conseil sur l'état d'avancement du projet de la future mairie. Il indique que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été remis par l'architecte.

Le lancement de la consultation des entreprises a été effectué et se déroulera sur la période du 10 novembre au 10 janvier 2022. La Commission d'Appel d'Offres se réunira afin d'analyser et de retenir les entreprises pour un possible démarrage des travaux en début d'année 2022. La commune est toujours en attente de la subvention sollicitée auprès de la Région AURA.

#### Projet Maison de santé :

Le projet de construction d'une maison de santé avance. Une réunion commune a eu lieu le lundi 08 novembre avec les élus, le cabinet d'architecture, Marie-Pierre Condat responsable coordonnatrice santé du SMADC et l'ensemble des professionnels de santé de la commune intéressés par ce projet. La présentation d'une première esquisse du bâtiment par l'architecte a permis une discussion collégiale sur ce projet entre les élus et les professionnels de santé. Le bâtiment serait implanté sur la rue des Ecoles.

#### Petites Villes de Demain. (PVD) :

La commune a été intégrée dans le programme Petites Villes de Demain. Une nouvelle réunion s'est déroulée le mardi 02 novembre à la Communauté de Communes CSM afin de valider les projets proposés par chaque commune. Pour la commune des Ancizes-Comps, onze projets ont été inscrits pour les prochaines années. La signature du CRTE Contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la Communauté de

Communes permettra aussi d'intégrer les projets communaux pour les besoins en financements avec une certaine priorité.

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :**

##### Subventions 2021 :

Subventions allouées dernièrement par les collectivités :

- Etat (DETR) : 150 000.00€ pour la mairie
- Conseil Départemental 63 : 12 000.00€ pour une lame de déneigement

##### Décision modificative :

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité pour réaliser un virement de crédit de 8000.00€ de l'article 2313 à l'article 202.

##### Réalisation d'un emprunt de 300 000 € :

Pour financer les travaux d'investissement engagés lors du budget 2021, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 300 000 €. Sur les consultations et les propositions reçues de plusieurs établissements bancaires, l'établissement qui a présenté la meilleure offre est le Crédit Agricole Centre France pour un emprunt sur 20 ans au taux fixe de 0.92 %. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

##### Maison fleuries 2021 :

Le Maire propose d'attribuer les prix du concours des "Maisons fleuries 2021 » suivant le classement par points dressé par le jury. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour attribuer un prix de 60 € aux 4 premiers et 40 € aux suivants pour un montant total de 560 €, en bons d'achats, à valoir chez la fleuriste « Emily's » aux Ancizes-Comps, pour une validité de 6 mois.

##### Lots pour tombola de Noël :

Une tombola pour les enfants est organisée par la Commission Animation pour les fêtes de Noël avec un tirage au sort. Les lots seront des places pour le Vélorail, Montée du Puy-de-Dôme pour 4 personnes, Vulcania pour 2 adultes et 2 enfants, Volcan de Lemptégy pour 2 adultes et 2 enfants, Maison de la Pierre de Volvic pour 2 adultes et 2 enfants ... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le règlement des divers lots acquis pour la Tombola de Noël.

#### **PERSONNEL :**

##### Durée légale du temps de travail :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents. Le temps de travail accompli dans la commune était déjà de 1607 heures et aucun congé extralégal n'était mis en place. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme que le temps de travail appliqué dans la commune est de 1607 heures.

##### Création de poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Un Adjoint technique territorial peut bénéficier d'un avancement de grade, en raison de son ancienneté. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

##### Création de poste aux Services administratifs :

Le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial de 24 heures hebdomadaires, pour l'accueil à l'Agence Postale Communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création de poste.

##### Modification du contrat d'assurance statutaire CNRACL :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité est actuellement assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ. L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les

conditions du contrat applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Deux alternatives ont été proposées par l'assureur. Le Centre de Gestion a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités tout en conservant un taux de garantie acceptable. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, moins une abstention (M. Jouberton) d'accepter le choix du Centre de Gestion, sachant que le contrat d'assurance statutaire sera renégocié en 2022.

#### **AFFAIRES FONCIERES :**

##### Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption urbain sur les propriétés :

- AP 324 d'une superficie de 701 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 100 000 €.
- AV 298 d'une superficie de 699 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 123 000 €.

#### **ASSAINISSEMENT :**

##### Point SEMERAP :

Le Maire informe le Conseil municipal d'un rendez-vous a eu lieu en date du 03 novembre avec le directeur de la SEMERAP pour faire un point suite à la cession du contrat d'affermage de la commune. Cette réunion a permis de traiter certains sujets en attente avec la SEMERAP :

- Le syndicat est redevable d'environ 51 800.00€ à la commune,
- Le syndicat doit la contribution des abonnés pour cette année, environ 50 000.00€,
- Le syndicat doit retenir les impayés à la commune suite à son retrait,
- Le syndicat est dans l'incapacité de donner des informations concernant la disparition des turbines de l'ancienne station.

#### **ASSOCIATIONS :**

##### Subvention :

Le Conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 2 000.00€ à l'association des parents d'élèves pour l'arbre de Noël des écoles.

##### Association de la pétanque :

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré l'association de la pétanque avec la Conseillère en charge des associations pour évoquer le besoin d'un local et d'un terrain pour leur pratique. Il a été proposé de mettre un local à disposition, le garage non utilisé sous les vestiaires du rugby ainsi que le sous-bois attenant.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

##### Conférence des Maires :

La Communauté de Communes doit présenter un rapport tous les cinq ans sur les attributions de compensations en positif ou en négatif aux communes. Pour la commune des Ancizes-Comps, la Communauté de Communes verse chaque année une attribution de compensation positive. L'attribution est liée en partie au transfert de bâtiment lors de l'adhésion de la commune et du SIVOM à la Communauté de Communes.

Subventions allouées pour l'Ehpad : 1 200 500.00€ de la CNSA (Caisse Nationale de solidarité à l'Autonomie) et 500 000.00€ de DSIL de l'Etat.

##### COPIIL Gare SNCF :

Une réunion du Copil s'est tenue au foyer rural sur la réhabilitation de la gare SNCF avec l'aménagement du site afin de créer plusieurs activités sur ce lieu en plus du départ du vélorail. Le site pourrait à terme devenir l'épicentre de départ vers plusieurs sites touristiques en direction des Combrailles.

#### **SYNDICATS :**

##### SICTOM :

Installation de nouvelles colonnes à verre et à emballages plus modernes avec un nouveau design. Une première vague de colonnes a déjà été installée sur les différents secteurs de la commune (villages et bourg). Une deuxième campagne aura lieu au printemps, en principe sur les secteurs du camping et de Fontelun.

SIRB :

Problème financier du budget de fonctionnement :

Lors de la réunion du Conseil précédent, le Maire avait informé des difficultés financières du SIRB pour le budget de fonctionnement à hauteur de 200 000 €. Il avait été défini une clé de répartition votée en février 2021 par le Conseil syndical du SIRB avec le versement de 18 000 € par commune pour combler ce déficit. Certaines communes ne souhaitaient pas verser cette somme prétextant du budget, du nombre d'habitants de leur commune. Il a été établi lors de la dernière réunion une nouvelle méthode de calcul et trois hypothèses différentes :

Pour rappel :

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : Maintien du calcul et du vote en Conseil Syndical de 18 000 € par commune,
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : Calcul avec une part fixe de 9 000 € et une part variable par rapport au nombre d'habitants par commune,
- 3<sup>ème</sup> hypothèse : Calcul sur le pourcentage actuel de chaque commune en suivant les statuts de 1966.

Un Conseil syndical extraordinaire du SIRB a eu lieu le jeudi 28 octobre avec la présence des délégués pour voter une des hypothèses définies par les Maires. Les résultats du vote ont permis de valider la proposition N° 2.

SIEG :

Dans le cadre du plan de relance, une aide peut intervenir au niveau des complexes sportifs pour l'éclairage des terrains. Il est possible de présenter un dossier au SIEG-Te pour l'éclairage du terrain annexe ainsi que le futur terrain réservé à l'association de la pétanque. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le SIEG afin d'inscrire ce dossier dans le cadre du plan de relance.

QUESTIONS DIVERSES :

- Campagne de vaccination : le 17 décembre de 14 heures à 19 heures pour la 3<sup>ème</sup> dose du vaccin (environ 200 doses).
- Marché de Noël le 4 décembre au Foyer rural avec 14 exposants.
- Cérémonie des Vœux 2022 : elle sera maintenue ou pas en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.
- Banque alimentaire des 26 et 27 novembre.
- Caserne des pompiers/ réorganisation des sites : le centre des Ancizes deviendrait centre principal de secteur.
- Assemblée Générale de l'Amicale Laïque.
- Motion pour les salariés de Dascher à Combronde : accord à l'unanimité du Conseil municipal.
- Rencontre avec élus de Saint Georges et de Queuille
- OPHIS : Destruction des bâtiments HLM Les Dômes,
- Colis des aînés : ils seront distribués lors du marché de Noël le 4 décembre et délivrés à domicile pour ceux qui ne pourront pas se déplacer.
- Demande de location d'une salle pour une entreprise locale.
- Distribution du magazine de la Communauté de Communes par les conseillers municipaux avant la fin d'année.
- Assemblée générale de la pêche le 05 décembre à la Maison des Jeunes : M. Jouberton et Moreau y assisteront.
- Cimetière des Ancizes : accessibilité.
- Augmentation de la taxe foncière : après plusieurs réclamations des habitants, le Maire rappelle que les taux communaux n'ont pas augmenté. Par contre, les taux de la Communauté de Communes ont augmenté de 3.5 % afin de ne pas dégrader les services à la population et maintenir une partie des projets en cours malgré la baisse des ressources. Une partie de ces ressources provient de la contribution économique territoriale (CFE et CVAE) des entreprises locales, celle-ci est en baisse en raison de la crise sanitaire qui impacte en négatif leur chiffre d'affaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50